



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation  
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



**N°120** du 1<sup>er</sup> juillet 2021

## UNE

### FUMÉE BLANCHE SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)



Crédit photo : © Commission européenne - Représentation en France

**Les co-législateurs sont parvenus le 25 juin à un accord politique sur les trois règlements fixant les modalités de mise en œuvre de la Politique agricole commune pour 2023-2027.**

Trois ans après la publication des [propositions de la Commission européenne](#) et à l'issue de négociations tendues, [un accord](#) a finalement été arraché sous Présidence portugaise sur les trois règlements qui encadreront les [aides directes](#) au revenu des agriculteurs, le [soutien aux marchés](#) et les [mesures de développement rural](#) de la Politique agricole commune à partir de 2023. Parmi les questions les plus âprement discutées dans le cadre du [règlement sur les plans stratégiques](#) pour la PAC figuraient le niveau d'ambition et l'architecture environnementale de la prochaine PAC ainsi que le ciblage des aides.

Les co-législateurs ont réussi à s'accorder sur les pratiques agronomiques et exigences minimales conditionnant le versement des aides directes aux agriculteurs (conditionnalité environnementale) et sur l'obligation pour les États membres de consacrer au moins 25% de leur enveloppe d'aides directes aux [eco-régimes](#), nouveau dispositif visant à apporter une aide complémentaire aux agriculteurs qui s'engagent volontairement sur des pratiques plus exigeantes en matière environnementale. Au moins 35% des fonds du développement rural (FEADER) devront également être alloués à des projets et pratiques favorables à l'environnement, au climat et au bien-être animal, incluant 50% des dépenses relatives aux zones à contraintes naturelles ([LCHN](#)). Le ciblage des aides se traduit notamment par l'obligation de mettre en œuvre le paiement redistributif pour les petites exploitations à hauteur de 10% des aides aux revenus ou le dispositif de plafonnement des aides.

[Le Parlement européen](#) a également obtenu d'inclure une conditionnalité sociale soumettant le versement des aides au respect du droit social et du droit du travail européens. Face au défi que représente le renouvellement générationnel, les États auront également l'obligation de consacrer au moins 3% de leur enveloppe du 1<sup>er</sup> pilier à des mesures de soutien aux jeunes agriculteurs (JA), incluant le revenu complémentaire du 1<sup>er</sup> pilier, mais également la comptabilisation des aides à l'installation du second pilier (FEADER) et jusqu'à 50% des aides à l'investissements réalisés par les JA. Grâce notamment au travail de sensibilisation mené par le réseau européen des Agri-Régions dont Auvergne-Rhône-Alpes est membre, le rôle des Régions dans l'élaboration et la mise en œuvre des futurs Plans stratégiques est également réaffirmé avec la possibilité de désigner des Autorités de gestion régionales.

Les trois accords provisoires conclus en trilogue ont été confirmés par les ministres de l'Agriculture des 27 États membres réunis les 28 et 29 juin mais les règlements définitifs ne seront adoptés et publiés que dans plusieurs mois, à l'issue du travail des juristes-linguistes et après approbation définitive du Parlement européen et du Conseil. Dans l'intervalle, les discussions informelles se poursuivent entre la Commission européenne et les États membres sur la préparation des futurs Plans stratégiques nationaux que les États membres doivent soumettre d'ici le 31 décembre 2021. La Commission aura alors 6 mois pour les approuver. Rappelons que compte tenu du retard pris dans les négociations, les années 2021 et 2022 ont fait l'objet d'une prolongation des règles existantes dans le cadre d'un règlement de transition adopté fin 2020.

## NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

### FORUM EUROPÉEN SUR L'HYDROGÈNE



**Les 17 et 18 juin, la Commission européenne organisait le 3<sup>ème</sup> forum européen dédié aux technologies hydrogène. La Région et ses acteurs étaient mobilisés.**

Crédit photo : © European Hydrogen Forum

Organisé par la Commission européenne, [le Forum européen sur l'hydrogène](#) avait pour objectif de rassembler les 1500 membres de [l'Alliance européenne pour l'hydrogène](#) afin de leur présenter la synthèse des 1000 projets qu'ils ont remontés à la Commission en avril 2021, et leur proposer des sessions de *matchmaking* pour qu'ils puissent se rencontrer pour envisager des collaborations concrètes autour de ces projets. À cette occasion, la Commission européenne a également annoncé la mise en place [d'un guide des financements pour l'hydrogène](#), qui recense toutes les opportunités de soutien à l'échelle européenne, nationale et locale.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant que membre de l'Alliance et co-leader du [partenariat européen Hydrogen Valleys](#) a activement participé à ce forum tout d'abord en présentant le type de soutien que peuvent apporter les Régions lors d'une session dédiée aux financements des projets, puis par l'animation de la session de *matchmaking* dédiée au territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, enfin lors de la présentation par la [Compagnie Nationale du Rhône](#) (CNR) de ses projets de développement de la production d'hydrogène le long du Rhône. Le prochain forum aura lieu en novembre 2021.

## DES JEUNES DES QUATRE MOTEURS DÉBATTENT DE L'AVENIR DE L'EUROPE



Crédit photo : © Commission européenne - Europe Direct

À l'initiative du Centre Europe Direct de Stuttgart, des jeunes des quatre régions se sont retrouvés le 11 juin pour le premier d'une série d'évènements visant à contribuer à la Conférence pour l'avenir de l'Europe.

Organisé en coopération avec le centre de formation *Hospitalhof Stuttgart*, le ministère d'État du Bade-Wurtemberg, les Europe Direct d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Lombardie et l'Agence catalane pour la jeunesse, l'évènement de lancement de l'initiative "**Hey Europe - We are your future !**", a réuni plusieurs dizaines de jeunes des quatre Régions en présentiel et en visioconférence.

Après une présentation, par un représentant du Comité européen des Régions, de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, les discussions entre les participants se sont nourries des réponses apportées par de nombreux jeunes à un questionnaire diffusé ces dernières semaines. Cette première discussion a permis aux participants de se connaître, de partager leurs expériences et d'identifier des sujets qui les touchent particulièrement aujourd'hui. Ces sujets seront approfondis et viendront alimenter une contribution formelle à la Conférence sur l'avenir de l'Europe à l'occasion d'un prochain évènement à l'automne, avant une clôture des travaux au printemps 2022.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : [info@europe-direct-stuttgart.de](mailto:info@europe-direct-stuttgart.de)

## ACTUALITÉS

### LA PRÉSIDENTIE SLOVÈNE DU CONSEIL DE L'UE DÉMARRE



Crédit photo : © Commission européenne, 2002

La Slovénie prend la présidence tournante de l'UE à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Son slogan : « Ensemble. Résiliente. Europe. »

Dans un contexte de relance post-Covid, la Slovénie a indiqué vouloir mettre l'accent pendant sa [présidence de 6 mois](#) sur la résilience et la reprise économique, avec notamment une attention particulière sur la mise en œuvre des plans de relance nationaux. La Présidence indique aussi vouloir préparer l'Union européenne (UE) à de possibles nouvelles crises, en renforçant l'Union de la santé de l'UE et les capacités européennes pour assurer la disponibilité de vaccins, médicaments et équipements médicaux.

À l'agenda de cette présidence de 6 mois, on trouve ainsi la poursuite des discussions sur l'avenir de l'Agence européenne des médicaments, du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) ainsi que la nouvelle autorité européenne d'intervention en cas d'urgence sanitaire (HERA). Le renforcement de la résilience européenne en matière de cybersécurité est aussi évoqué,

avec la poursuite des échanges sur les services et marchés numériques, notamment l'utilisation des plateformes numériques. Le Pacte vert européen sera également à l'agenda législatif de la présidence Slovène avec trois priorités : le changement climatique via le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » (que la Commission devrait présenter le 14 juillet prochain), la biodiversité et l'économie circulaire. En ligne de mire aussi, la préparation des prochaines échéances dans ce domaine, la COP15 en Chine sur la biodiversité (octobre 2021) et la COP 26 à Glasgow sur le climat (novembre 2021). Enfin, la Slovénie indique vouloir dédier un axe de sa présidence à la défense de l'état de droit comme valeur commune de l'Europe ainsi qu'au suivi de la conférence sur l'avenir de l'Europe. En matière de relations avec les partenaires extérieurs à l'UE, les relations transatlantiques et le lien avec les partenaires des Balkans occidentaux seront privilégiés.

Pour rappel, c'est la France qui succèdera à la Slovénie à la présidence de l'Union européenne au premier semestre 2022.

## FEU VERT POUR LA POLITIQUE DE COHÉSION



Crédit photo : © Commission européenne, 2001

**Après la validation du Conseil le 29 mai dernier, le Parlement européen vient de clôturer le processus d'adoption des règlements relatifs à la politique de cohésion pour 2021-2027 en approuvant en plénière le 23 juin les textes issus des accords interinstitutionnels conclus en décembre dernier.**

Il aura fallu un peu plus de trois ans pour négocier et adopter les règlements proposés par la Commission européenne en mai 2018 qui encadreront la mise en œuvre de la [politique de cohésion européenne](#), dotée de 373 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Il s'agit du [règlement portant dispositions communes](#) (RPDC), du [règlement encadrant les projets de coopération territoriale](#) (« Interreg ») et des règlements spécifiques relatifs au [Fonds européen de développement régional \(FEDER\) et Fonds de cohésion](#) et au [Fonds social européen \(FSE+\)](#). (Cf. [communiqué de presse](#) de la Commission européenne et [communiqué de presse](#) du Parlement européen).

La publication des règlements au JOUE (fin juin) et l'entrée en vigueur des règlements le 1<sup>er</sup> juillet ouvrent la voie à la soumission par les États de leur [accord de partenariat](#) puis des [programmes opérationnels FEDER/FSE](#) nationaux ou régionaux qui doivent être transmis dans les trois mois suivant le dépôt de l'accord de partenariat. La Commission européenne dispose ensuite de cinq mois pour approuver les programmes. Côté français, en parallèle des concertations menées au niveau national et local, les discussions informelles se poursuivent entre les futures autorités de gestion nationales et régionales et la Commission européenne sur le futur Accord de partenariat qui pourrait être déposé à l'automne.

Rappelons également que l'instrument du Plan de relance [REACT-EU](#) et [le Fonds de transition juste \(FTJ\)](#) viennent compléter les fonds de la politique de cohésion pour soutenir la reprise post-COVID et l'accompagnement de la transition énergétique vers une économie décarbonée (cf. lien vers le [règlement REACT-EU](#) adopté le 23 décembre 2020 et vers le [règlement FTJ](#) adopté le 7 juin).



## ACCORD SUR LA RÉSERVE D'AJUSTEMENT AU BREXIT



Crédit photo : © Commission européenne

**Les co-législateurs sont parvenus à un accord sur le règlement instituant cette réserve d'ajustement au Brexit lors de leur premier trilogue le 17 juin, accord qui devra être confirmé prochainement par les deux institutions, Parlement européen et Conseil.**

Dotée de 5 milliards d'euros pour l'ensemble de l'union (5,4 milliards en euros courants), la Réserve d'ajustement au Brexit (désignée aussi sous l'acronyme « RAB » ou « BAR pour « Brexit adjustment reserve »), est un fonds d'urgence destiné à atténuer les conséquences économiques de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en accompagnant financièrement les régions et les secteurs les plus touchés.

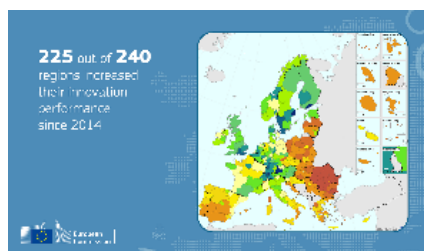
Trois critères ont été retenus pour répartir les fonds entre États membres : l'importance du commerce avec le Royaume-Uni, la valeur des poissons pêchés dans la zone économique exclusive du Royaume-Uni et la population vivant dans les régions maritimes limitrophes du Royaume-Uni. L'Irlande sera ainsi le premier pays bénéficiaire avec une enveloppe de 1,064 milliard d'euros, suivi des Pays-Bas et de la France qui bénéficie d'une enveloppe revalorisée à 672 millions d'euros. Les fonds permettront de couvrir les dépenses engagées et payées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2023, relatives aux mesures prises en vue d'atténuer les conséquences négatives du Brexit, notamment : les aides aux entreprises (en particulier les PME), aux indépendants et aux communautés locales, les investissements dans la création d'emplois, les mesures de formation, requalification et de reconversion sur le marché du travail, le soutien à la réintégration des citoyens rentrés du Royaume-Uni en raison du Brexit ainsi que les investissements nécessaires au fonctionnement et à l'adaptation des contrôles frontaliers, douaniers, sanitaires, phytosanitaires et systèmes de certification.

80 % de l'enveloppe sera versée aux États sous forme de préfinancements (1,6 milliards d'euros en 2021, 1,2 milliards d'euros en 2022 et 1,2 milliards d'euros en 2023) et le milliard restant sera réparti en 2025 entre les États membres en fonction des montants dépensés et besoins résiduels. L'accord prévoit également que les États membres qui bénéficient d'au moins 10 millions d'euros en lien avec le critère « pêche » devront allouer au moins 50% de ce montant ou 7 % de leur enveloppe globale pour soutenir les communautés côtières locales et régionales, y compris le secteur de la petite pêche côtière. Par ailleurs, les co-législateurs ont retenu l'application du principe du « do not significant harm / pas d'impact négatif significatif » qui prévoit que les dépenses soutenues ne devront pas porter de préjudice important aux objectifs environnementaux fixés dans le cadre du Pacte vert européen.

Les dispositions de l'accord doivent encore être vérifiées et traduites par les juristes-linguistes dans toutes les langues officielles de l'UE pour une adoption formelle du règlement envisagée fin septembre et une entrée en vigueur début octobre. Les États membres auront ensuite 2 mois pour notifier à la Commission européenne les autorités en charge de gérer les fonds et bénéficier de la 1<sup>ère</sup> tranche de pré-financement versée en décembre.



## LA COMMISSION EUROPÉENNE A PUBLIÉ LE NOUVEAU TABLEAU DE BORD DE L'INNOVATION POUR 2021



Crédit photo : © Commission européenne

Le 21 juin, la Commission européenne a publié le tableau de bord européen de l'innovation 2021 et sa déclinaison régionale, qui montrent que les performances de l'Europe en matière d'innovation continuent de s'améliorer dans tous les États et les régions de l'Union.

En moyenne, [les performances en matière d'innovation](#) ont augmenté de 12,5 % depuis 2014. La convergence se poursuit au sein de l'UE, les pays les moins performants progressant plus rapidement que les plus performants, ce qui permet de combler les écarts d'innovation entre eux. Au niveau mondial, l'UE obtient de meilleurs résultats que ses concurrents comme la Chine, le Brésil, l'Afrique du Sud, la Russie et l'Inde, tandis que le champion de l'innovation, la Corée du Sud suivis par le Canada, l'Australie, les États-Unis et le Japon ont une avance sur l'UE.

Le tableau de bord de l'innovation de cette année est basé sur un cadre révisé, qui comprend de nouveaux indicateurs sur la numérisation et la durabilité environnementale, ce qui rend le classement plus conforme aux priorités politiques de l'UE. La France reste un « Strong innovator » (innovateur puissant) mais voit son score se tasser légèrement. Dans le top du classement, la Suède reste toujours leader, suivie de la Finlande, du Danemark et de la Belgique, qui affichent tous des performances en matière d'innovation bien supérieures à la moyenne de l'UE. Les groupes de performance ont tendance à être concentrés géographiquement, les leaders de l'innovation et la plupart des innovateurs forts étant situés en Europe du Nord et de l'Ouest, et la plupart des innovateurs modérés et émergents en Europe du Sud et de l'Est.

En ce qui concerne [le tableau bord régional de l'innovation](#), il montre que les performances en matière d'innovation ont augmenté pour 225 régions sur un total de 240 avec une tendance à la convergence des performances entre régions. Le top 5 est le suivant : Stockholm (Suède), Etelä-Suomi (Finlande), Haute-Bavière (Allemagne), Hovestaden (Danemark) et Zürich (Suisse). La Région Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des « puissants innovateurs ». Elle se distingue en particulier par rapport aux résultats français et européens par des performances remarquées en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, d'enseignement supérieur, de dépenses en recherche et développement et de brevets.

## L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



**Vous cherchez un financement dans le domaine de la culture et de l'audiovisuel ?**

Les premiers appels à propositions du programme Europe créative 2021-2027 ont été publiés. Retrouvez les [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

## LE SAVIEZ-VOUS ?



Crédit photo : © Janelle - Flickr CC

### **SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ 2021**

**La vingtième édition vient d'être lancée : inscrivez vos événements et tentez votre chance pour remporter un prix dans le cadre des compétitions organisées.**

Sur le thème « En sécurité & en bonne santé avec les mobilités durables », la prochaine [semaine européenne de la mobilité](#) invite le plus grand nombre de citoyens à délaissier la voiture individuelle en privilégiant des modes doux pour leurs déplacements. Les organisations qui souhaitent s'engager dans cette semaine qui aura lieu du 16 au 22 septembre sont invitées à prendre connaissance des [lignes directrices et autres documents et outils](#) qui leur sont destinés.

Par ailleurs, en lien avec cette semaine, 3 prix ont été lancés : la dixième édition 2021 du [Prix de la planification pour une mobilité urbaine durable](#) (« SUMP award ») (date limite : 31 octobre), la compétition récompensant [les meilleures initiatives de la semaine européenne de la mobilité](#) et enfin celle du [prix de la sécurité routière urbaine](#) également pour les collectivités locales (date limite : 31 octobre).

### **CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**La Commission prépare une recommandation en vue de rendre les programmes d'études européens adaptés à la transition verte.**

Afin d'alimenter cette recommandation du Conseil, la Commission souhaite recueillir l'avis des citoyens et autres parties prenantes. Il s'agit, avec cette proposition, d'aborder les principaux défis d'intégration des problématiques de développement durable dans l'éducation, allant du soutien à apporter aux enseignants pour présenter ces questions complexes en classe, à la garantie que les jeunes acquièrent les compétences adéquates pour leur avenir professionnel. Des ateliers en ligne ciblés seront organisés avec des jeunes, des éducateurs et les organisations concernées en complément de [la consultation](#) qui est ouverte jusqu'au 24 septembre.

### **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**Cet appel est lancé dans le cadre de Medcoop.**

De quoi s'agit-il ? L'action [Medcoop](#) financée par le programme opérationnel FEDER Rhône-Alpes 2014-2020 accompagne gratuitement les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale porteuses de projets en Rhône-Alpes, en leur proposant un appui en ingénierie de montage de projets et en les aidant à aller vers la coopération européenne. [L'appel à manifestation d'intérêt en cours](#) qui se clôture le 15 juillet invite les structures intéressées par cet accompagnement à candidater. Un membre de l'équipe MEDCOOP prendra ensuite contact avec les candidats pour un diagnostic. L'action MEDCOOP est portée par la coopérative d'entrepreneurs [Oxalis Scop](#).

## DICO DE L'EUROPE



### **MACF, MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIÈRES DE L'EUROPE**

**Dans le cadre du plan de relance européen, la Commission européenne doit se doter de ressources propres parmi lesquelles, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF ou CBAM en anglais) souvent appelé « taxe carbone ».**

L'idée d'un [mécanisme d'ajustement carbone aux frontières](#) n'est pas nouvelle. Elle avait été soumise par l'UE en 1991, un an avant le sommet de la Terre de Rio. Si l'idée avait été rapidement écartée par plusieurs États membres à l'époque, elle est revenue à l'agenda de la Commission européenne fin 2019 avec la mise en place du Pacte vert européen. Concrètement, ce mécanisme définirait un seuil d'émissions de gaz à effet de serre à partir duquel une activité économique serait considérée comme trop polluante. Tous les biens, importés sur le territoire de l'Union et dont la production affiche un bilan carbone supérieur à ce seuil, seraient alors soumis à un surcoût. Celui-ci devrait donc pousser les entreprises exportatrices à se tourner vers des technologies moins polluantes et permettrait à l'UE de limiter son bilan carbone, afin d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050. La Commission devrait présenter sa proposition de MACF le 14 juillet prochain.



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

[www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu](http://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu)

---

**Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles**

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)